



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

148^e Assemblée de l'UIP

Genève, 23-27 mars 2024

Forum des femmes parlementaires
Point 3 de l'ordre du jour

FEM/37/3.Inf-1
26 février 2024

Contribution aux travaux de la 148^e Assemblée dans une perspective de genre

Samedi 23 mars 2024, 11 h 30-13 h 00
Salle plénière A (niveau 0)

I. Modalités du débat

Le Forum des femmes parlementaires sera invité à échanger sur le projet de résolution inscrit à l'ordre du jour de la 148^e Assemblée intitulé *L'impact social et humanitaire des systèmes d'armes autonomes et de l'intelligence artificielle* (Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale). Les participantes examineront le projet de résolution dans une perspective de genre et formuleront des recommandations concernant les amendements tenant compte de l'égalité hommes-femmes que le Forum des femmes parlementaires soumettra à la Commission.

Après une brève présentation du projet de résolution, le Forum débatera en plénière. Sur recommandation de son Bureau, le Forum désignera une rapporteure pour présenter les recommandations issues du débat au Forum lors de sa séance de l'après-midi.

II. Objet du débat

Le débat mettra l'accent sur les principaux aspects liés à l'égalité hommes-femmes du projet de résolution.

Les conflits armés creusent les inégalités existantes entre les hommes et les femmes et renforcent les rôles assignés à chaque genre. L'utilisation des technologies à des fins militaires, telles que l'intelligence artificielle (IA) et les systèmes d'armes létaux autonomes (SALA), soulève plusieurs questions en matière d'égalité des sexes.

L'IA n'est pas neutre. Les normes et les préjugés liés au genre peuvent être intégrés et renforcés dans les systèmes d'apprentissage automatique tout au long de leur cycle de vie, notamment par la collecte de données, l'établissement d'algorithmes, leur évaluation et leur utilisation¹. Des études ont montré que la reconnaissance vocale et faciale fondée sur l'IA et les algorithmes de prise de décision automatisée ont déjà introduit et renforcé des préjugés sexistes dans leurs systèmes, qui, en l'état actuel des choses, reconnaissent plus facilement les hommes que les femmes. Alors que les applications militaires de l'IA continuent de se développer avec, entre autres, les SALA, les drones et les systèmes d'identification de cibles, ces applications qui perpétuent les préjugés sexistes ou renforcent les inégalités entre les sexes risquent non seulement d'engendrer de graves erreurs de ciblage, mais aussi de saper les droits de l'homme et de faire reculer les progrès accomplis pour mettre en œuvre la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU, adoptée en 2000, sur la paix et la sécurité.

F

¹ Katherine Chandler, *Does Military AI Have Gender? Understanding bias and promoting ethical approaches in military applications of AI*, Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), Genève, 2021.

En outre, les femmes subissent les effets délétères de l'exclusion et de la discrimination sous-jacente auxquelles elles sont confrontées dans les secteurs militaire/de la sécurité et technologique². La présence de femmes dans les forces armées du monde entier à des fonctions non administratives, de combat et de leadership demeure très faible. Des données de l'OTAN indiquent que la proportion de femmes dans les rangs militaires de ses États membres varie entre 0,3 % à 20 %³. Cette situation est accentuée dans les conflits armés par une vision traditionaliste des normes liées au genre, qui relèguent les femmes au statut de victimes et de personnes vulnérables par nature et qui accordent une place centrale aux hommes en tant que combattants, qu'ils soient alliés ou agresseurs. Dans un environnement militaire masculinisé à l'extrême, les femmes qui rejoignent les rangs de l'armée finissent souvent par être congédiées, en plus d'être considérées comme anormales ou prétendument inférieures⁴. Le secteur technologique est également largement dominé par les hommes, qui, d'après des études récentes, représentent 92 % des développeurs⁵. L'absence quasi totale de femmes et de prise en compte du genre dans les secteurs de la sécurité et des technologies empêche d'intégrer des considérations liées à l'égalité des sexes dans le développement et le déploiement de l'IA militaire ainsi que dans les processus politiques connexes.

Dans les cas de figure les pires, l'élaboration et l'utilisation d'armes autonomes pourraient permettre à des gouvernements, à des groupes armés non étatiques ou à d'autres acteurs de programmer une machine pour cibler des personnes en fonction de leur sexe ou de leur genre. Autrement dit, des robots tueurs pourraient commettre des violences sexistes sans intervention humaine⁶. Par ailleurs, programmer des armes autonomes pour cibler et tuer des personnes en fonction de leur sexe ou de leur genre, de leur race ou d'autres critères constitue une violation flagrante des droits de l'homme et de la dignité humaine et ne fait qu'encourager un système qui perpétue une vision de plus en plus abstraite de la violence et qui déprécie la valeur de la vie humaine.

Face aux dangers de l'utilisation déshumanisée des machines de guerre et de la pérennisation des structures de violence militaire dominées par les hommes, les parlementaires peuvent prendre différentes mesures multidimensionnelles, notamment adopter une législation nationale pour réglementer les systèmes militaires d'IA et les SALA, veiller à ce que ces systèmes prennent en compte des considérations sur l'égalité hommes-femmes et interdire le développement de systèmes d'armes autonomes qui iraient à l'encontre de la protection des droits de l'homme et de la dignité. Parallèlement, une dimension de genre devrait être intégrée aux examens juridiques que les États sont censés effectuer lors de la mise au point et l'utilisation de nouveaux moyens ou d'une nouvelle méthode de guerre (en particulier ceux qui utilisent l'IA), comme le prévoit l'article 36 du Protocole additionnel I aux Conventions de Genève⁷.

S'agissant des ensembles de données à utiliser pour entraîner, concevoir et développer les systèmes d'IA, les parlementaires peuvent veiller à ce qu'ils représentent la diversité des populations, respectent l'égalité hommes-femmes et reposent sur des données ventilées par sexe. Les systèmes d'IA doivent ensuite être évalués afin de garantir qu'ils n'ont pas intégré ou exacerbé de préjugés sexistes. À cette fin, tous les responsables de l'évaluation (développeurs, ingénieurs, etc.) doivent être dûment formés, sensibilisés aux questions de genre et dotés des outils techniques appropriés pour détecter et corriger ce type de préjugés. En outre, il est primordial de déterminer qui doit conduire l'évaluation. Étant donné que les secteurs militaire et technologique emploient majoritairement des hommes, il convient de déployer des efforts vigoureux pour corriger et, en fin de compte, inverser ces tendances, afin de promouvoir la parité hommes-femmes dans ces deux secteurs⁸.

² Mohan Shimona, "Filling the Blanks: Putting Gender into Military A.I.", *Observer Research Foundation*, n° 655, août 2023.

³ Katharina Buchholz, "Military Women Remain in the Minority", *Statista*, 23 septembre 2021.

⁴ Ray Acheson, "Abolishing militarised masculinities", *Women's International League for Peace and Freedom (WILPF)*, juillet 2022.

⁵ Lionel Sujay Vailshery, "Software developer gender distribution worldwide as of 2022", *Statista*, 2 mars 2023.

⁶ Ray Acheson, *Autonomous weapons and gender-based violence*, Women's International League for Peace and Freedom en collaboration avec la campagne Campaign to Stop Killer Robots, 2020, disponible à l'adresse : reachingcriticalwill.org/images/documents/Publications/aws-and-gbv.pdf.

⁷ Andrea Farrés Jiménez, "Gendering the Legal Review of New Means and Methods of Warfare", *Just Security*, 23 août 2022.

⁸ Shimona Mohan, *ibid.*

Enfin, il convient de recommander que ces mesures relatives au genre, aux technologies et à l'armée soient désormais incluses dans les plans d'action nationaux en vue de la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité de l'ONU sur le programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Le débat s'articulera autour des questions suivantes :

- Quelles sont les mesures les plus efficaces que les parlementaires peuvent prendre afin que l'IA, notamment l'IA utilisée à des fins militaires, ne perpétue pas les préjugés sexistes, les inégalités entre les sexes et d'autres formes de discrimination ?
- Quelles mesures faut-il prendre de toute urgence aux niveaux national, régional et international pour promouvoir la parité hommes-femmes dans les secteurs militaire et technologique ?
- Quels engagements concrets les États doivent-ils prendre pour garantir que les débats nationaux et internationaux sur les SALA et les stratégies militaires en matière d'IA intègrent une dimension de genre intersectionnelle sur la base de la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité de l'ONU relative au programme pour les femmes et la paix et la sécurité ? Comment les parlementaires peuvent-ils contribuer à ces débats ?